Spécial Formation

Gestion du personnel

SANTE ET SECURITE DANS L'ENTREPRISE

1 jour - 7 heures

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

- **Mettre en œuvre les documents obligatoires conformément à la règlementation du travail :**

↳ «Obligation d'un document unique de prévention des risques professionnels dans toutes les entreprises employant au moins un salarié (apprenti) depuis novembre 2002 sous peine d'une amende de 1 500 € »

↳ «Obligation d'une demande de dérogation pour situations et machines dangereuses lors de l'emploi de mineurs »

↳ «Obligation de réaliser une fiche de pénibilité selon les métiers

- **Mettre en place une véritable culture de prévention des risques professionnels dans son entreprise**

PROGRAMME

La santé et la sécurité au travail

- La médecine du travail : visites / la pénibilité au travail / les machines dangereuses (vérification) / l'agent de sécurité / l'équipement de travail / l'affichage et la signalisation sur les lieux de travail
- ***Réalisation de documents liés à la sécurité et la santé au travail, suivant les besoins.***

Le document unique de prévention des risques

- Le contexte législatif : pourquoi cette obligation ?
- Repérage des risques généraux dans votre entreprise
- Réflexion sur les risques professionnels spécifiques à votre métier selon des guides préétablis.
- Analyse des postes de travail et des moyens de prévention des risques.
- ***Réalisation du document unique de prévention des risques professionnels pour l'entreprise sur clé USB ou support papier.***

MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation alternant théorie et exercices pratiques favorisant une mise en situation réelle
- Chaque participant réalise le document unique de prévention des risques propre à son entreprise durant la formation

FORMATEUR

Karine BAUDRY: possédant une expérience et des compétences en lien avec la formation dispensée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto évaluation des acquis
Questionnaire de satisfaction

ACCESSIBILITÉ

Places de parking PMR devant le bâtiment et ascenseur pour accéder au bâtiment. Boucle auditive pour les personnes malentendantes.

Référent Handicap est à votre disposition : Karine Baudry à contacter au 04 74 47 49 55.

Mise à jour du 23 mars 2020

LES +

- Exercices pratiques en liens directs avec votre activité artisanale
- Petits groupes de formation
- Echanges avec les autres artisans stagiaires

PUBLIC

- Chefs d'entreprise / conjoints
- Salariés / demandeurs d'emploi
- 12 personnes maximum

PRÉREQUIS

Aucun pré requis n'est demandé pour cette formation

LIEU

CMA de l'Ain - Bourg en Bresse ou
Pépinière entreprises PAMPA - St Vulbas ou
Maison des entreprises à Bellignat

DATES / HORAIRES

de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Lundi 10 février 2020 à Bourg
Vendredi 17 avril 2020 à Bourg
Mardi 29 septembre 2020 à Bourg
Lundi 06 et Mardi 07 juillet en visio (matin)
Jeudi 26 novembre 2020 à St Vulbas

TARIF **stage**
Tout public…… 175 €
Prise en charge possible selon votre statut

Participation TNS…… 35 €
Après prise en charge CDF
Artisan, conjoint collaborateur ou conjoint associé

DÉLAI D'ACCÈS

Inscription jusqu'à 8 jours avant le début de la formation

CONTACT

Service Formation - CMA01
102 Bd Edouard Herriot
01000 BOURG EN BRESSE
04 74 47 49 08 / 04 74 47 49 57
formation@cma-ain.fr

Siret : 180 120 016 00027
« enregistré sous le n°82 01 P 000 601
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat "